

/ LE CIF (CONGÉ INDIVIDUEL FORMATION)

INFORMATIONS IMPORTANTES À SAVOIR



VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS UNE FORMATION À VOTRE SEULE INITIATIVE ?

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF) VOUS PERMET D'OBTENIR UN FINANCEMENT AUPRÈS DE L'UNAGECIF AINSI QU'UN CONGÉ VOUS PERMETTANT DE SUIVRE CETTE FORMATION.

VOICI UNE INFORMATION QUI EN COMPLÈTE D'AUTRES QUE VOUS POUVEZ TROUVER SUR NOTRE SITE WWW.FNEM-FO.ORG

RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES (BDC) OU PRÉPARER UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le BDC et la VAE peuvent se dérouler pendant ou en dehors du temps de travail pour une durée maximale de 24 heures consécutives ou non. Les délais de dépôt des dossiers sont de 2 mois avant le début de réalisation de l'action.

Tout salarié qui désire bénéficier d'une prise en charge au titre du BDC ou d'une VAE doit :

- Remplir les conditions d'ouverture du droit.
- Obtenir une autorisation d'absence de son employeur, si le bilan ou la VAE a lieu pendant le temps de travail.
- Déposer une demande de prise en charge auprès de l'UNAGECIF en respectant les délais de dépôt.



La BDC permet d'analyser vos compétences, vos aptitudes et vos motivations, de faire le point sur votre vie professionnelle et/ou personnelle, et/ou, de construire un projet professionnel réaliste. Il s'agit d'une démarche individuelle reposant sur le volontariat, les résultats sont la propriété exclusive du salarié. Ces actions sont assurées par des centres de bilan de compétences, structures indépendantes agréées par l'État et habilitées par l'UNAGECIF.

La VAE permet de valider votre expérience acquise professionnelle et/ou personnelle et d'obtenir en tout ou partie un diplôme, un titre professionnel ou une certification reconnue au Répertoire national des certifications professionnelles. Le congé pour VAE doit permettre au salarié de bénéficier d'une prise en charge pour être accompagné dans sa procédure de préparation de cette validation et pour participer aux épreuves de validation organisées par l'autorité ou l'organisme habilité à délivrer une certification.



COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Vous êtes salarié en CDI et vous avez un projet de formation. Votre dossier de CIF-CDI, complet et conforme, doit impérativement être adressé à l'Unagecif, soit par voie postale (cachet de la poste faisant foi), soit en le déposant directement à l'Unagecif (48, bd des Batignolles 75017 Paris).

LE CIF POUR LES SALARIÉS EN CDD

Conditions à remplir :

- 24 mois, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années, comme salarié, quelle que soit la nature des contrats.
- Dont 4 mois, consécutifs ou non, au cours des 12 derniers mois, sous CDD dans une ou plusieurs entreprises. Pour prétendre à une prise en charge par UNAGECIF, le dernier contrat doit avoir eu lieu dans une entreprise adhérente à l'UNAGECIF.

Pour les jeunes de moins de 26 ans, avoir travaillé 12 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature du contrat de travail dans les 5 dernières années y compris les contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Votre dossier doit être envoyé deux mois avant le début de réalisation de l'action.

L'UNAGECIF, UN CONSEILLER EN FORMATION ET EN ORIENTATION

Vous pouvez obtenir des informations sur :

- Les dispositifs de formation professionnelle continue, sur vos droits et sur les démarches à effectuer pour déposer un dossier.
- L'accompagnement dans le choix de votre projet professionnel et vous apporter un appui à chaque étape de votre projet professionnel.
- Le financement de votre projet, lorsqu'il a été validé par les instances paritaires.



VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE UN CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION, UNE VAE, UN BILAN DE COMPÉTENCES ? VENEZ AUX RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES (RIC)

Ouvertes à l'ensemble des salariés de nos entreprises adhérentes, ces réunions ont pour objectif de vous présenter les structures de l'Unagecif ainsi que l'ensemble des congés formation qu'elle finance. Il est possible au terme de la réunion de prendre un rendez-vous individuel afin d'exposer plus en détail votre projet. Les prochaines RIC auront lieu à :

- Lille le 12/11/2014 matin de 10 h 30 à 12 h.
- Lille le 12/11/2014 après-midi, de 14 h à 15 h 30.
- Lyon le 24/11/2014 matin de 10 h 30 à 12 h.
- Lyon le 24/11/2014 après-midi, de 14 h à 16 h.

Inscription obligatoire sur www.unagecif.org

VOS CONTACTS FO QUI VOUS ACCOMPAGNERONT DANS VOTRE DÉMARCHE :

Vos représentants au CA de l'Unagecif :

- Frédérique LE HOUEROU au 06 82 67 80 75
- Pascal PASSAQUIT au 06 77 75 05 46

Vos représentants locaux FO Énergie et Mines.